



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Mel : sntrs-cgt@cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°341 du 12 février 2024

SOMMAIRE

Spécial Commission Exécutive du 18 janvier 2024

- **Rapport introductif à la CE du 18 janvier 2024**
- **Relevé de décision de la CE du 18 janvier 2024**

Rapport introductif à la Commission exécutive du 18/01/2024 du SNTRS-CGT

Claudia Gallina

Conflits internationaux :

Le constat, c'est une situation qui se dégrade fortement avec des conditions de vies catastrophiques pour les civils. En Ukraine ou la météo est glaciale actuellement, le conflit sert de test pour les missiles nord-coréens fournis récemment à la Russie. Ces bombes tombent en majeure partie sur les populations civiles.

À Gaza, les conditions sont apocalyptiques pour les populations. Les destructions sont massives et comparables à celles subies par l'Allemagne lors de la seconde guerre mondiale.

Cependant, on ne voit aucune perspective de fin de ces deux conflits majeurs.

Hélas, les marchands d'armes sont bien plus influents que les nombreux manifestants dans le monde qui demandent le cessez le feu immédiat et l'ouverture de négociations pour la paix. Comme toujours pendant les guerres, ce sont les enfants, et les civils qui payent le prix fort.

Et je ne parle même pas des conflits dans les pays d'Afrique où l'instabilité des gouvernements mais aussi la crise climatique entraînent soulèvements et conflits.

Du fait des guerres et des catastrophes climatiques, 130 millions de personnes ont besoin d'assistance sur ce continent. En 2023, seulement un tiers des besoins ont été couverts par l'aide internationale (Le Monde - Laurence Caramel - article du 11 janvier 2024)

Les extrêmes sont également de plus en plus présents partout dans le monde :

En Argentine les dernières élections présidentielles (19 nov. 2023) ont mis au pouvoir un candidat d'extrême droite Javier Milei qui milite pour une économie ultra-libérale à outrance se présentant lui-même comme un « anarcho-capitaliste » qui veut à « dollariser » l'économie. Il souhaite « déréglementer le marché des armes à feu » et assécher la dépense publique en supprimant toutes les aides sociales alors que 51% des argentins les perçoivent.

L'extrême droite gagne aussi du terrain en Europe. Aux Pays-Bas, le Parti de la liberté (PVV) de Geert Wilders est arrivé en tête des élections législatives, même s'il peine à former un gouvernement. En Italie, le parti Fratelli d'Italia, dirigé par Giorgia Meloni, est au pouvoir depuis octobre 2022. En Finlande, en Lettonie et en Slovaquie, des partis d'extrême droite participent à des coalitions gouvernementales. Sans oublier le gouvernement autrichien et ceux ultra-conservateurs à tendance autoritaire comme celui de la Hongrie.

Et depuis peu en France, un gouvernement qui ne se voulait ni de droite, ni de gauche a fait voter la loi Immigration avec un fort parfum d'extrême droite (quotas migratoires, délit de séjour irrégulier, durcissement du rapprochement familial, suppression de l'aide médicale d'État (AME), rétrécissement du droit du sol qui implique que les jeunes nés en France de parents étrangers devront demander la nationalité française entre 16 et 18 ans...)

Plus grave, dans notre domaine, la Recherche scientifique, cette loi met en péril nos collaborations internationales. Nous serons particulièrement pénalisés par ces mesures durcissant les conditions d'entrée en France pour les étudiantes et étudiants (qui constitue une grande partie de nos doctorants et post-docs), mais aussi pour les chercheurs, chercheuses venant de l'étranger, que l'État dit pourtant vouloir attirer dans nos organismes.

Une telle méconnaissance du fonctionnement de nos laboratoires et des organismes de recherche est ahurissante !

De plus, la destruction de nos organismes se poursuit avec le rapport Gilet et surtout avec les discours du président Macron du 7 décembre 2023 et du 16 janvier 2024.

L'attaque contre notre statut est claire. Suite au remaniement plus de ministre de la fonction publique et des rémunérations au mérite.

Le soutien massif aux employeurs privés sans aucun contrôle via le CIR (Crédit Impôt Recherche) est aussi réaffirmé.

La signature, le 15 janvier 2024, d'une convention de partenariat triennale entre L'ANR et l'AFPC (l'Association Française des Pôles de Compétitivité), "pour optimiser leur soutien auprès des acteurs nationaux de l'innovation", montre le niveau d'intérêt porté par l'État à la recherche fondamentale... seules l'innovation et la recherche appliquée semblent avoir de l'importance.

La transformation des ONR (Organismes Nationaux de Recherche) en agences de programmes, et la généralisation de la politique de site sont autant d'attaques directes et destructrices de la recherche publique française.

Quant à la simplification souhaitée, c'est essentiellement une méthode pour transférer progressivement à l'université, les services d'accompagnement à la recherche et la gestion des laboratoires, puis à terme nos postes.

Coté budget de la recherche :

Il est en augmentation dans les discours de Macron et du gouvernement, en particulier grâce à la LPR, alors qu'en réalité, c'est un budget d'austérité depuis de nombreuses années, en particulier, au regard de l'inflation.

En réalité, la France est en situation de décrochage complet, comparée aux autres pays de l'OCDE : de 1993 à 2022 la part de richesse nationale consacrée à la recherche n'a fait que baisser de 2,28 à 2,22 % (- 0,06 %). Pendant ce même temps, la moyenne des pays de l'OCDE passait de 2,02 à 2,66 % (+ 0,64%).

Au niveau du nombre de publications mondiales, la France est passée de 3,5 à 2,3 %, soit une baisse de 35 %.

Voilà dans les faits et les conséquences des réformes successives engagées par nos dirigeants. La dernière en date ne fera qu'accentuer les dégâts !

Enfin parlons de salaires et conditions de travail

Ce décrochage international de la recherche Française, s'accompagne d'une dégradation catastrophique des salaires et des conditions de travail de ses personnels.

- Pouvoir d'achat : -27% depuis 2000
- 40% des agents de l'ESR (+ de 100 000 personnes) ont reçu la prime de pouvoir d'achat (salaire brut < à 39 000 €)
- Point d'indice : des revalorisations mais une perte de -10,5% de pouvoir d'achat en 3 ans
- Les ingénieurs et techniciens de l'ESR sont les seuls fonctionnaires à ne pas avoir eu de revalorisation indemnitaire en 2023
- Des primes chercheurs qui n'atteindront pas celles des ingénieurs de recherche à la fin de l'application de la LPR
- Des conditions de travail désastreuses avec des précaires toujours plus nombreux et des savoir-faire toujours plus importants car moins de titulaires (+ de 40% de précaires à l'Inserm en 2022)
- Des précaires avec des salaires mis en place à l'embauche sans aucune réelle revalorisation au cours de leur « carrière » dans nos organismes. Avec des injustices criantes lors des modifications des grilles où seuls les nouveaux contrats bénéficient des améliorations salariales.
- Avec de plus en plus de postes non pourvus à nos concours.
- Avec un tassement inacceptable et progressif de nos grilles à chaque augmentation du smic. Pour suivre l'évolution de l'inflation depuis 2000, le point d'indice aurait dû s'élever aujourd'hui à 6,20 € alors qu'il est de 4,92€ au 1^{er} janvier 2024. Le point d'indice a augmenté seulement de 15,94% depuis 2000 alors que dans le même temps le SMIC a augmenté de 81,75 % (pour passer de 6,41€ en 2000 à 11,65 au 1^{er} janvier 2024).

Pour éviter le tassement de nos grilles, le point d'indice aurait dû augmenter en même temps que le SMIC.

Quant aux conditions de travail, elles ne cessent de se dégrader. La mise en concurrence et la course aux crédits permanents pour les chercheurs, les méthodes de management de plus en plus pyramidales des IT, et les sous effectifs de nombreux services, sans parler de la mise en service désastreuse de certains logiciels indispensables, augmentent la perte de sens dans nos métiers et le mal être au travail.

Que nous a proposé le Président Macron il y a 3 jours ? La rémunération au mérite. Autrement dit encore plus de primes qui feront inexorablement baisser nos pensions, nous obligeant à travailler toujours plus longtemps pour pouvoir faire face aux dépenses incompressibles lors de notre retraite.

Est-ce que c'est inéluctable ? NON.

Nous ne pouvons pas laisser faire, laisser le gouvernement casser la recherche publique. Nous devons de réagir, avec force pour défendre nos métiers, nos conditions de travail, nos rémunérations et notre statut garant de qualité dans l'exercices de nos missions. Il y a urgence à se battre aujourd'hui pour défendre notre modèle de société.

Il est de notre devoir est de faire bouger les lignes, car le gouvernement compte sur le statu quo de ses agents pas sur l'expression massive de leur colère. La casse du service public et le bénévolat des agents de la recherche publique ça suffit !

Mes vœux pour cette nouvelle année : que 2024 nous apporte de belles luttes avec de belles victoires !

Relevé de décision de la Commission Exécutive

JEUDI 18 JANVIER de 9h30 à 17h30

Au CNRS à VILLEJUIF

Ordre du jour

1. Rapport introductif débat
2. Actualités
3. Vote sur accord PSC
4. Présentation du FMTS
5. Rétro planning congrès point d'étape des GT
6. Démarrage des actions : structuration dans ESR
7. Points divers

1. Rapport introductif

Rapport de Claudia Gallina

2. Actualités

3. Vote sur accord PSC

21 votants : **20 pour et 1 Abstention**

4. Présentation FMTS

La CE de la FMTS se tiendra du 11 au 17 août à Pékin (Chine) en présentiel.

Vote pour la prise en charge en totalité par la FMTS de la mission d'Habiba. Inscrire dans le RI de la FMTS que les mandatés CFC soient entièrement à la charge de la FMTS dans le cadre de leur mandat (procédure en vigueur au sein des syndicats).

22 votants : à l'unanimité POUR



Présentation FMTS

FMTS : La Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS) ou World Federation of Scientific Workers (WFSW)

<https://fmts-wfsw.org/>



HISTORIQUEMENT

- ❖ est une organisation internationale non gouvernementale partenaire officielle de l'UNESCO.
- ❖ a été fondée en 1946, à l'initiative de personnalités scientifiques de très haut niveau et d'un syndicat britannique, la British Association of Scientific Workers.

L'existence de la FMTS est avant tout un appel à toute la communauté scientifique à s'impliquer dans la mise de la science et de la technologie au service du bien-être de l'humanité. C'est pourquoi la FMTS est un rassemblement d'organisations professionnelles ou syndicales et de personnalités scientifiques individuelles.

Deux axes de préoccupations convergeaient en faveur de la création de la FMTS en 1946 : ne pas permettre de nouvel Hiroshima ; mettre la science au service de la paix et de la coopération entre les peuples.



The Executive Council of the World Federation of Scientific Workers, Paris, November, 1946.

Front Row : DR. B. C. GUHA, representing PROF. M. M. SAHA, PROF. J. BELEHRADSKY, PROF. F. JOLIOT-CURIE, PROF. J. D. BERNAL, DR. P. BONET-MAURY, DR. R. C. MURRAY, MR. N. VEALL.

Back Row : DR. W. A. WOOSTER, DR. YEH CHU-PEI representing DR. T'U. CHANG-WANG, DR. S. T. T'SIEN, PROF. L. ROSENFELD, DR. P. M. DOTY, MR. R. INNES.

Présentateur

2024-01-17 16:20:34

Produits divers 611,88 € correspond à 6€ de don suite à l'accompagnement d'un agent fait par Marc Regny-Demery et 311,88 correspondant au don de la Ferc de la section USTL Montpellier. Rembt justice concerne le recours au référé liberté et contre le protocole du 12 octobre 2020 Produits exceptionnels 266,16 € pour d'une cotisation d'un adhérent jamais.



Les présidents de la FMTS

- 1946 : **Frédéric Joliot-Curie, Prix Nobel, France**
- 1958 : Cecil Powell, Prix Nobel, Royaume-Uni
- 1969 : Eric Burhop, Royaume-Uni
- 1980 : Jean-Marie Legay, France
- 1992 : Con Russel Royaume-Uni
- 1996 : Masayasu Hazegawa, Japon
- 1997 : André Jaeglé, France (UGICT-CGT)
- 2009 : Jean-Paul Lainé, France (SNESUP-FSU)
- 2022 : co-présidents Jean-Paul Lainé et Elies Molins, Espagne

La FMTS et la CGT

- organisation affiliée : UGICT-CGT
- participation aux instances : 2 sièges au conseil exécutif (CE)
 - ▶ **Le SNTRS-CGT en occupe un**
 - ▶ **La FMTS reçoit une subvention de la CGT**
 - ▶ **La FMTS a son siège dans les locaux de la CGT**

Les axes de travail de la FMTS

- Paix et désarmement
- Énergie et climat (y compris océans)
- Recherche en Afrique
- Conditions d'exercice des métiers scientifiques
- UNESCO
- Femmes et science (axe transversal)

Les représentantes SNTRS au FMTS

- ❖ Dina BACALEXI, membre Commission exécutive et, depuis 2022, Secrétariat international
- ❖ Habiba BERKOUN, membre Commission financière Depuis 2022, co-rapporteuse des travaux de l'atelier « Fonds de recherche Afrique »

CE FMTS à Beijing et Huzhou (Chine) du 11 au 17 août 2024

Comme chaque année, deux CE ont lieu, une en visio et une en présentiel. La seconde se tient dans un pays différent à chaque fois. Pour l'année 2024, c'est la Chine à l'invitation de la CAST (*China Association for Science and Technology*) :

- ▶ Budget prévisionnel pour 2 personnes : Dina et Habiba
- ▶ Cette estimation fait l'objet d'une condition par le FMTS pour que l'association organisatrice, la CAST, prenne aussi en charge une partie du transport soit 50 %

ESTIMATION

- ▶ Vol AR estimation à 800 € par personne soit **1 600 €**
- ▶ Hébergement et déplacement interne pour 2 personnes pris en charge en totalité par l'association chinoise CAST

5. Retroplanning congrès – point d'étape des GT

- La mise en place et retour des premiers travaux du comité d'organisation : première réunion le 15 décembre, échanges sur la soirée et sortie, proposition de logo à Patrice L, amendements sur le vadémécum et RI,
- Proposition de 2 logos
Vote choix du logo : **19 votants – Pour LE LOGO CI-DESSOUS**
2 VOTANTS POUR UN AUTRE LOGO



- Discussion et proposition sur les soirées thématiques :
 - o Soirée théâtre sur le harcèlement (INSERM) : à budgétiser
 - o La liberté d'expression (Patrick) : un intervenant (juriste ou avocat à budgétiser)

Les propositions sont à discuter à la prochaine CE du mois de mars

- . Marc : journée thématique : mode d'action, désobéissance civique
- . Dina : rôle des scientifiques et désobéissance civique

- Débat et vote du plan du document d'orientation ; Débat et vote sur créations et mises à jour des fiches revendicatives ; Débat et vote sur les demandes de modifications des statuts n'ont pas pu être discutés et donc reportés à la prochaine CE de mars car les GT ne se sont pas encore réunis.
- Pour la prochaine CE :
 - o Propositions de soirée thématique (théâtre, débat liberté d'expression
 - o Les GT se réunissent : charge aux rapporteurs de rapporter
 - o Débat et vote du plan Document d'Orientation, statut, fiches revendicatives, budget et prévision modifiés. Faire une relance aux rapporteurs des GT pour se réunir avant la prochaine CE.

6. Points divers

- Maîtres d'apprentissage : 2 candidats, urgent, à remonter aux sections
 - CNDS – CNDP : 1 suppléant CNDP et 2 CNDS (1 Titulaire et 1 suppléant) à faire remonter aux sections
 - Nommer des camarades pour la constitution des groupes de travail
 - 2 camarades pour le GT handicap
 - 2 camarades pour le GT RPS
- Pour chaque groupe de travail, un camarade du CSA et un camarade non élu et hors BN.